



DROITS ET DEVOIRS

Bienvenue dans notre Centre de formation. Ce document vise à clarifier vos droits et devoirs en tant qu'apprenti pour assurer une expérience formatrice, sécurisée et enrichissante.

Droits de l'Apprenti :

CONDITIONS DE TRAVAIL ÉQUIVALENTES AUX AUTRES SALARIÉS :

- L'apprenti bénéficie des **mêmes droits** au respect, conditions de travail, et protection sociale que tout autre salarié.
- **Respect des horaires légaux de travail** (35 heures par semaine sauf dispositions conventionnelles particulières) et jours de repos.
- **Rémunération selon un barème étatique** (pourcentage du SMIC ou salaire minimum conventionnel) exonérée de toutes charges sociales et patronales dans la limite de 78% du SMIC.
- **Congés payés de 5 semaines par an** outre le congés examen dans le mois précédent les épreuves de **5 jours ouvrables** pour préparation d'examens. (article L6222- 35 du Code du Travail).
- **Indemnités journalières en cas d'arrêt de travail** et couverture en cas d'accident du travail.
- **Compte pour la retraite et éligibilité aux allocations familiales** sous certaines conditions.

FORMATION DE QUALITÉ ET ENVIRONNEMENT SAIN

- **Environnement de travail** respectant les **normes de sécurité** et de bien-être.
- **Encadrement** par un maître d'apprentissage **compétent**.

ÉQUITÉ ET NON-DISCRIMINATION

- **Traitement égal**, indépendamment du genre, de l'origine ethnique, ou de toute caractéristique personnelle. Accès équitable aux opportunités et ressources.





Devoirs de l'Apprenti

ENGAGEMENT DANS LA FORMATION ET LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE :

- S'impliquer activement dans la formation, respecter les horaires et suivre assidûment les enseignements au CFA et en entreprise.
- Justifier toute absence ou retard, et fournir un arrêt maladie dans les 48 heures.

RESPONSABILITÉ ET PROFESSIONNALISME :

- Adopter un comportement responsable et professionnel tant en centre de formation qu'en entreprise.
- Prendre soin des lieux, du matériel et des ressources mises à disposition.
- Respecter les règlements intérieurs de l'entreprise et du CFA.

PARTICIPATION ET COMMUNICATION :

- Participer aux épreuves de formation, examens, tests, évaluations et contrôles en cours.
- Communiquer tout changement de situation personnelle ou difficulté affectant la formation à l'employeur et au CFA.
- Solliciter l'aide de l'employeur, de l'équipe du CFA et des conseillers tuteurs en cas de besoin.

